

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
Le 20 janvier 2023 Le 30 janvier 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 3 février 2023

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 **Messieurs :** BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE
 MASSON, LEBOURGEOIS LESUEUR, MORAND,
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 27

Absents excusés :

Madame BENKHADDA (pouvoir à D.MORAND)
Madame LEFEVRE (pouvoir à M.VIDEAU)
Madame LOUBET (pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur DEGUSSEAU (pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur MORTREUX (pouvoir à J.M LESUEUR)

Arnaud DUTHILLEUL a été élu secrétaire

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE FONDS VERT

Alexandra SANNIER Adjoint Chargé des Finances explique que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé « fonds vert », annoncé par le gouvernement en août dernier, a été créé pour aider les collectivités et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des Préfets.

Les travaux de rénovations énergétiques prévus au groupe scolaire entrent dans les aides du fonds vert. Pour en bénéficier, les dossiers doivent être déposés en Préfecture avant le 15 février.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

🚩 **DONNE** son accord afin d'établir le dossier.

Date de publication : 3 février 2023

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
 En Mairie, 3 février 2023

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
 014-211401013-20230130-20230108-DE
 Date de télétransmission : 06/02/2023
 Date de réception préfecture : 06/02/2023